

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Detecteurs-de-fumee-DAAF-Obligatoire-pour-tous-les-logements,2287.html>

Le Parlement a adopté l'obligation d'équiper l'ensemble des logements de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumées (DAAF)

Détecteurs de fumée : c'est désormais obligatoire pour l'ensemble des logements

- La maison durable - S'équiper -



Date de mise en ligne : mercredi 13 janvier 2010

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous droits réservés

Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme se félicite de l'adoption ce matin par le Parlement, dans le cadre d'une commission mixte paritaire, de l'obligation d'équiper l'ensemble des logements de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumées (DAAF). Il rappelle que le nombre d'incendies a doublé ces vingt dernières années : 1 incendie toutes les deux minutes, plus de 10.000 blessés et 800 morts par an en France. Benoist Apparu précise que tous pays avec un taux d'équipement supérieur à 80% ont diminué le nombre de morts par deux. Alors que le taux d'équipement en Norvège est de 98% et en Angleterre de 89%, en France celui-ci est seulement de 2%.

Les pouvoirs publics font campagne pour le détecteur de fumée

En décembre dernier Benoist Apparu a lancé une campagne choc pour sensibiliser les français sur les risques d'incendies domestiques en insistant notamment sur la nécessité pour chaque foyer de s'équiper de détecteurs.

Le Ministère note que plusieurs grands magasins se sont trouvés en début d'année en rupture de stock de DAAF et que les Français dans le cadre d'une étude de l'institut Harris Interactive ont décerné à la campagne « *Ne laissez pas la vie de ceux que vous aimez partir en fumée* » le titre de publicité magazine préférée des Français face à une quinzaine de nouvelles annonces sélectionnées par un jury de professionnels.

Comment choisir un détecteur de fumée

L'installation d'un détecteur de fumée peut donc vous sauver la vie en cas d'incendie. Encore faut-il qu'il fonctionne correctement. C'est à peine croyable, mais c'est rarement le cas, précisait en octobre 2009 l'Institut national de la consommation (INC), par le biais de son magazine 60 millions de consommateurs qui publiait les résultats d'un banc d'essai mené sur les détecteurs de fumée. Seuls deux appareils testés sur huit seraient fiables.

Ce que disait l'enquête publiée en octobre 2009 dans 60 millions de consommateurs :

Exit les Elro (RM121C), Fare (l'Alerteur), Chacon (34260), Astrell (610345), Projex (HS 103) et Otio (D-200). **Sur huit**

appareils testés, seuls deux, le Kidde 29FR et l'EIHome EI 105B se sont révélés conformes. Une enquête édifiante qui a des conséquences : l'INC a saisi la Direction de répression des fraudes (DGCCRF) pour retirer du marché les produits incriminés. Informé de ces résultats, Castorama a de son côté, annoncé d'ores et déjà le retrait de l'appareil Projex de son catalogue, "*dans l'attente de nouvelles investigations*".

Détection tardive ou carrément absence de détection, l'enquête de 60 millions révèle d'importantes défaillances d'appareils, alors même que l'obligation de présence d'un Daaf (détecteur avertisseur autonome de fumée) dans les logements devrait être enfin votée cet automne, selon leurs informations... et que l'INC avait déjà mené une enquête sur ce type d'appareils en 2006, avec des résultats similaires ! "*La situation a désespérément peu évolué depuis notre précédent comparatif de 2006*", dénonce l'article. *La majorité des modèles a toujours de gros problèmes de détections des feux*". A cela s'ajoutent des non-conformités aux normes en cas d'impacts et des sensibilités non homogènes.

Ce qui pose également le problème de la fiabilité de la norme EN 14604 elle-même, précise l'enquête : "*La fiabilité de la marque NF est prise en défaut : elle figure sur les deux appareils recommandés, mais aussi sur deux appareils qui sont non conformes.*" Depuis le 1er mai 2007, cette norme européenne doit figurer sur chaque détecteur mis sur le marché, accompagnée des lettres CE et NF, le cas échéant. Au final, l'INC préconise donc, non seulement le retrait des produits incriminés, mais également "*un programme de contrôles renforcés*".

Le Kidde 29FR et l'EIHome EI 105B restent des valeurs sûres.

 **Kidde 29FR** : Détecteur de fumée avec capteur photoélectrique livré avec sa pile 9 volts Alcaline - Alerte sonore de la fin de vie de la pile - Bouton test - Sirène intégrée de 85 dB - Certifié EN14604, CE et NF - Garantie de 5 ans. [Il est disponible chez notre partenaire Amazon.fr pour 24,95 Euros en cliquant ici.](#)

Installer un détecteur de fumée